

N°72

Août
2025

INFOS

village

Edito



LE TEMPS DES MOISSONS

- Notre futur **restaurant scolaire**, espéré depuis une quinzaine d'années est enfin sur les rails, après l'achat du terrain idéalement situé rue Masse de Combles ;

- Un nouveau **PLU** sera présenté en enquête publique cet automne, après 3 années de travaux participatifs, en faveur d'un village protégé et vivant ; nos vallées s'approchent du **classement** (2026) qui les préservera de la banalisation, et notre **Atlas de la Biodiversité Commune** (2025-2027) nous dévoile un patrimoine exceptionnellement riche. Ces trois démarches nourrissent une **coopération intercommunale** sans précédent avec Saint Hilaire et Chalou-Moulineux.

- Les travaux pour la réalisation d'un **6^{ème} commerce** commencent cet automne en face de la boulangerie, les subventions auprès du Conseil régional ayant été enfin obtenues ;

- **Deux maraichers** s'installent sur les terres communales route de Boutervilliers, après 4 années de cheminement pour les accueillir ;

- Après plus de dix ans d'attente de restauration, **le four à pain du Creux chemin** va à nouveau embaumer le hameau pour les journées du Patrimoine, en même temps que sera présentée la réouverture du chemin creux, après plus d'un demi-siècle de fermeture ;

- Un **nouveau site internet** du village sera à votre service courant septembre ;

- Et pour finir, **l'arrivée tant attendu d'un médecin** ! Il sera présenté au repas des seniors le 14 décembre, puis aux vœux le 11 janvier avant de s'installer à l'espace santé au printemps. C'est le fruit d'un long travail de fond de la municipalité, mené par Edyta Deneubourg.

On ne moissonne pas sans avoir semé. Merci à tous ceux qui ont patiemment œuvré pour que cette vitalité mûrisse, parmi eux hommage à notre ami Daniel.

Xavier Guiomar
Maire de Châlo-Saint-Mars



Démocratie locale
Bilan de 5 ans
de mandat.
Pages 9 à 11



**Environnement &
Agriculture**
Gare aux légumes !
Pages 12 et 13



Cadre de vie
Le restaurant
scolaire sur les rails.
Pages 28 et 29

22 mars Carnaval à Châlo !

LE 22 MARS, LE CARNAVAL, ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES, a promené notre bonhomme hiver dans le village, escorté par petits et grands au rythme de la Société Musicale d'Angerville, avant le triste sort qui lui est annuellement promis : partir en fumée pour laisser venir le printemps !



Le marché des artisans et producteurs du 8 mai, déjà une tradition qui rassemble !



Comme les derniers 8 mai, arrivée du cortège de la célébration du 8 mai 1945 depuis le monument aux morts, mené par la Société Musicale d'Angerville.



Chaque année un peu plus de monde, 1 300 visiteurs environ cette année, presque 60 stands triés sur le volet par Nadine et Laetitia.



Le marché déborde largement du parking sur le jardin à Mimile, heureusement bien au sec !



Rodolphe, le roi de la frite, et son équipe (Tonio, Francine, Rita, Julien, Philippe, Denis, Annie, Alain, Rémi et Vanessa) font face à la demande : plus d'un quintal de frites bio et 400 saucisses bio de la ferme de Valpuseaux préparées sur place !



Après la fanfare, place à l'orchestre mis en place par Jean-Marc, qui va tenir l'ambiance une bonne partie de la journée.

17 mai Chap'Co

LE 17 MAI CHAP'CO A INAUGURÉ SA FORMULE « LE BANQUET » AU PARC BOUNIOL

Pour le plus grand plaisir des chalains, un véritable banquet était dressé sous et devant le chapiteau, les plats (en particulier la tagine) préparés sur place

le matin avec des produits locaux par des bénévoles, sont ensuite servis à table dans de vraies assiettes vintage. **L'esprit coopératif et convivial a déteint même sur la vaisselle !**

Pendant et après le repas, le Ziveli Orkestar a réchauffé la foule en ce mois de mai aux soirées encore fraîches.

RENDEZ VOUS EST DÉJÀ PRIS POUR LE 23 MAI 2026 !



La Saint Médard, aux allures de Monte-Cristo, est passée à travers les gouttes



Les mauvais augures de la météo n'ont pas entravé une belle Saint-Médard sur 3 jours, le week-end de Pentecôte. La fête a démarré le vendredi soir par la présentation des rosiers au bar restaurant *O bistrot de la Chalouette* par la nouvelle présidente du Comité des fêtes Céline Foscolo, avant l'apéritif du CdF. L'occasion aussi de remercier Pascaline Cottentin pour sa présidence et son énergie durant ces dernières années.

Samedi, après le concours de pétanque et le désormais traditionnel tour des rosiers en tracteur, puis le dépôt de fleurs au monument aux morts, le cortège entraîné par les Percuterreux d'la Beauce a traversé la rue du Dr Solon rendue piétonne pour le banquet du soir.

Bénédiction de la brioche partagée ensuite à la sortie de la messe, au rythme de la batucada.





Les rosiers au centre : Lily Collet et Timothée Marsollier, demoiselle et garçon d'honneur : Manon Cottentin et Valentin Aubin Bonhomme, entouré du diacre et du maire.

Photo de famille... avant de se protéger progressivement sous le barnum qui sera transportée déplié, en tortue romaine sous un petit crachin, jusque devant l'école de la Marette pour le banquet approvisionné une nouvelle fois par nos trois commerces de bouche bien appréciés.

Pas de pluie pendant le feu d'artifice de grande tenue, qui a encore rassemblé des centaines de personnes au stade.



Cette St Médard riche s'est poursuivie dimanche par la pièce de théâtre *Y'a plus qu'à de Scena Nostra*, nous interrogeant sur les futurs désirables à faire advenir face à la solastalgie : sentiment d'angoisse ressenti face aux transformations (négatives) subies par l'environnement. A la sortie, pour prolonger et alimenter les perspectives, **rien de tel que l'apéro de la commune avec prise de parole motivée des rosiers !**



Autour d'une anthenaise de la ferme de Valpuseaux (découpée dans les règles de l'art par le trio Tonio, Xavier C., Romain), avant de danser tard dans la nuit avec DJ Kilian.



Le lendemain, un tournoi de foot a opposé une équipe de lycéens de Châlo, pour moitié issue du conseil municipal des lycéens, à une autre d'Etampes et une troisième de Paris. Après un 3-2 contre Etampes et l'inverse contre Paris, nos « reds » (qui ont retrouvé d'anciens maillots du club de Châlo) ont fini deuxième. L'esprit d'équipe a perduré au-delà de la Saint Médard, puisqu'ils ont participé peu de temps après au tournoi de Boutervilliers.



Course de la Chalouette 2025

3 façons de participer !

Relancée en 2022 par le Conseil municipal après 11 ans d'interruption, la course de la Chalouette va à nouveau sillonner nos paysages par monts et par vaux dimanche 7 septembre 2025. Une équipe d'une cinquantaine de bénévoles est à nouveau sur le pont pour son organisation.

Les communes de Châlo Saint Mars, Saint Hilaire et Chalou-Moulineux, s'associent une fois de plus dans une démarche inter-village et proposent un trail de 25 km de toute beauté, à travers nos vallées en voie de classement. Les trois mêmes communes étant impliqués dans l'Atlas de la Biodiversité Communale, un stand présentera la démarche au stade, et quelques grandes photos disposées sur le parcours rappelleront aux coureurs qu'ils traversent l'habitat de nombreuses espèces !

Dimanche 7 septembre 2025

Course de la Chalouette!

25 km (500 m d+)	10,5 km (260 m d+)	Marche nordique 10,5 km	Course des familles 4,2 km
----------------------------	------------------------------	--	---

Inscriptions :
www.adeorun.com

Ravitaillements
Barbecue sur inscription

LE TRAIL DE 10,5 KM (même parcours pour la marche nordique) et la course des familles restent quant à elles dans le périmètre communal, avec des parcours aussi diversifiés que vallonnés !

1 - Vous pouvez encore vous inscrire pour l'une des 2 courses chronométrées (Trail de 10,5 km ou Trail de 25 km) ou **une des deux manifestations** (marche nordique de 10,5 km ou course des familles de 4,6km) :

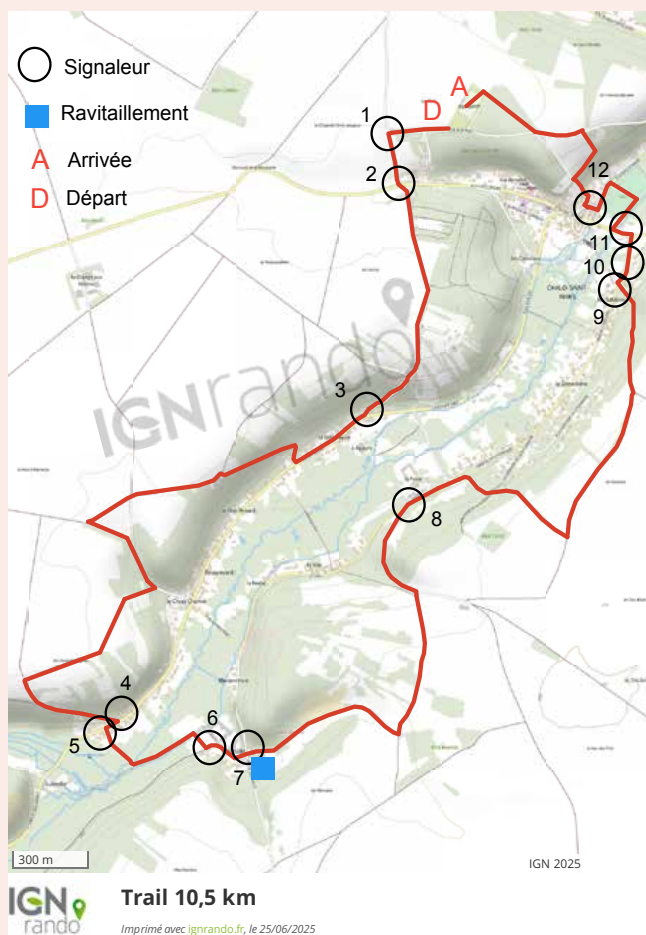
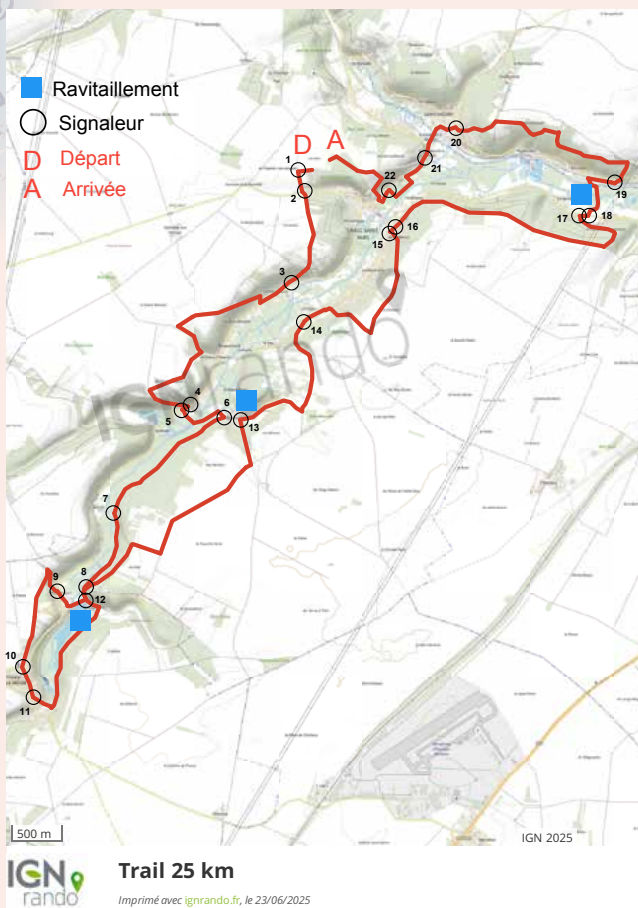
<https://course-de-la-chalouette.adeorun.com/>

Pensez à vous inscrire aussi au barbecue, très convivial avec les coureurs, les bénévoles (invités) et les familles !

2 - Vous pouvez aussi encore compléter l'équipe des bénévoles, en contactant la mairie.

3 - Vous pouvez enfin encourager les coureurs près de chez vous, sur une ou plusieurs courses, c'est très apprécié à toutes les étapes des parcours ! Itinéraires ci-contre.

Cette année même les trophées et médailles seront réalisés, en bois, à Châlo, de même que les récompenses aux arrivants : bière au pain de Châlo et moutarde au cresson. Le barbecue associera saucisses de Valpuiseaux, pains de notre boulangerie et produits de notre épicerie de produits fermiers.



**PRÊTS POUR MARCHER,
COURIR, AIDER OU
ENCOURAGER ?**

A VOS MARQUES !



Transhumance



Le troupeau chemin des Bergères en août 2024.

**Comme l'an dernier
la transhumance du troupeau
de Valérie et Eric Sil
(Ferme de Beaumont à Valpuiseaux)
a traversé notre village
du sud (Ezeaux) au nord
(Route de Boutervilliers).**

Le troupeau a passé la nuit avec le berger sur les terres agricoles communales avant de repartir le lendemain en direction d'Etampes par Saint Hilaire.

Un spectacle toujours plein du vie, celui de la transhumance commun à nos campagnes au milieu du siècle dernier.

Le troupeau route du Grand pont.



« PATRIMOINE » SONORE

Les bruits se répercutent beaucoup dans notre vallée, veillez à limiter les nuisances sonores (abolements, musique,...).
Horaires autorisés pour l'utilisation des tondeuses, tronçonneuses et autres engins à moteur etc... :
Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Bilan 5 ans de mandat de l'équipe municipale

Mai 2020 - Août 2025

	Réalisé	En cours	En projet
Participation des habitants	- Désignation de 18 référents hameaux (RH) par les habitants, puis renouvellement. Transmission aux RH des comptes rendus de réunion hebdomadaires d'adjoints. - Ouverture des commissions municipales aux habitants - Création de conseillers délégués par diminution des indemnités - Création d'un Conseil des enfants (CE1-CM2), d'un conseil des collégiens et d'un conseil des lycéens - Invitation à 15 chantiers participatifs de plantations, ouverture de chemins Refonte du journal : mise en valeur des événements, expliquer les décisions du conseil et présenter les acteurs économiques et sociaux, en donnant envie de s'impliquer dans la commune - Nouveau livret d'accueil de 36 pages (utile pour tous !) Utilisation de l'outil facebook (en amont et en direct) pour mobiliser sur les événements 10 Diagnostic en marchant par hameaux Tour de Châlo à VTT avec visite de sites Réunions publiques : par hameaux, de renouvellement des réf. hameaux, de bilan annuel, pour le PLU, le classement, l'ABC. - Création de panneaux d'affichage libre - Invitation des référents et des membres des comités consultatifs à 5 ateliers de préparation à la révision du PLU - Lancement (2023) d'un concours photo annuel à thème	Consultation des acteurs socio-économiques de la commune et alentours : commerçants, entrepreneurs, agriculteurs, chasseurs, professions de santé, agents immobilier, communauté scolaire, de riverains. - Refonte du site internet communal	- Réunions publiques sur le projet de restaurant scolaire. Diagnostic en marchant des chemins ruraux

	Réalisé	En cours	En projet
Rattrapage des mises en conformité et sécurité	- Mise aux normes remorque, lame déneigement, broyeur fauche Atelier (mezzanine, escalier, électricité, armoire carburant) - Contrôle et réfection des jeux du parc Ecoles : point d'arrêt d'urgence électrique (2 écoles), sortie de secours étage maternelle - Ergonomie service restauration scolaire - Embauche agent de maîtrise : maintenance et réglementations. - Création d'un 3^{ème} poste d'agent technique. Entretiens annuels du personnel, suivi de carrière, règlement congés - Tableau électrique place de l'église, pose de 3 extincteurs à l'église - Installation d'un défibrillateur (salle des fêtes) Respect vitesses auto : aménagements aux Sablons, écluse à la Voie neuve, devant école de la Chalouette, au Creux chemin. - Création zones 30 : Boutards, portion de la Voie Neuve et du Creux chemin, route des Sablons au Creux Chemin, Beaumont. - Interdiction 3,5 tonnes des Sablons au Creux Chemin. - Reprise enrobés, trottoirs (Pelleterie, Vau, pl de l'église, Ezeaux...) - Investissement dans des protèges câbles électriques pour manifestations extérieures + boîtier triphasé. - Barres antipaniques salle des fêtes et AFRI + autres normes ERP - Mise en place d'un règlement cimetière, nouvelles cavurnes - Recensement et curage des avaloirs et puisards, contrat de maintenance, curage du fossé du Grand Pont - Investissement dans camion benne et nouvelle autoportée - Arrêté de défense incendie avec pompier (règlement départ.) Bornes à incendie (11 remises en fonction et aux normes) - Contrat de maintenance des chaudières des ERP - Modernisation informatique, téléphonique et comptable, dématérialisation - Acquisition du carrefour de la Ferté pour sécurisation et projet de réaménagement du carrefour - Installation d'un abris bus Rte de Boutervilliers - Achat de la parcelle 7 rue Masse de Combles pour la création d'un restaurant scolaire aux normes.	- Projet d'investissement pluriannuel - Gestion des montoirs (Chantepie, Entonnoir) - Régulation de la circulation des engins à moteur sur sentiers (Vau) - Eclairage du stade - Tri professionnel des archives par le CIG	- Mise aux normes du local de vie des agents techniques - Equipement du tracteur - Création d'un cheminement piéton enfants du pont des Boutards à l'abri bus (retardé par les propriétaires)

Bilan 5 ans de mandat de l'équipe municipale

Mai 2020 - Août 2025 - Suite...

	Réalisé	En cours	En projet
Transitions écologiques	• Conversion énergétique des bâtiments publics : isolation des greniers des écoles (chanvre), isolation et changement des fenêtres ancienne Poste + passage en chaudière granules. • Extinction de l'éclairage public de 23h à 5h30 du matin sur toute la commune. • Tri des déchets dans les espaces publics • Labellisation Territoire Engagé pour la Nature 2021-2024, puis 2025 – 2027 • Reconnaissance Haut lieu de la Transition par l'Institut Paris Région • Arrêt du glyphosate dès mai 2020 partout. • Réalisation participative de buttes de maraichage dans les deux écoles, escargot de senteurs, fruits rouges à la maternelle. • Exonération de la Taxe foncière sur le foncier non bâti pour les parcelles certifiées AB. • Cantine : passage de 0 à 50% bio (+ pain) et suppression de la volaille issue d'élevage industriel, coopération avec syndicat Portes de Beauce pour groupement de commande. • Produits bio dans les festivités et colis de Noël. • Acquisition de 3,44 ha agricoles Rte de Bouter. et installation de 2 marailleurs bio (coût nul pour la commune), rachat d'un hangar agricole. Accompagnement de l'installation d'une autre maraichère bio au Moulin Vaux. • Achat de matériel électrique espaces verts • Changement ampoules de l'église (LED) et minuterie • Amélioration énergétique de la Mairie : isolation des archives et régulation des radiateurs. • Eclairage public (trop puissant) : coupure d'un candélabre sur deux route de Chalou	• Régulation du chauffage des écoles • Valorisation pédagogique des déchets verts et déchets fermentescibles, broyage et compostage publics. • Recherche de financements pour valorisation du hangar agricole (toit, raccordement eau et électricité) • Implication dans le projet d'une Cuisine centrale bio avec communes du groupement de commande.	• Favoriser co-voiturage, voiture électrique, vélo ; desserte de bus adaptée. Circulation douce rue Eudes Lemaire. • Développement de cheminements le long des cours d'eau • Connexion du Parc Bouniol avec la voie verte Saint Hilaire - Etampes • Accompagner les habitants dans leurs projets de transition. • Label éco-école.

	Réalisé	En cours	En projet
Vitalité économique, sociale et culturelle	• Accompagnement de l'ouverture de la boulangerie bio • Création d'une épicerie (2022) 15 ans après la fermeture de la précédente. Nouveaux gérants en mars 2023 : 100 % produits fermiers. • Rachat du fonds de commerce du bar brasserie, et investissements qualitatifs et de mises aux normes ; réouverture juin 2024, 9 mois après fermeture. Réfection du logement par le propriétaire à la demande de la mairie. • « Chèques Châlo » utilisables dans les 5 commerces • Nouvelle vitalité culturelle et festive : Saint Médard, concerts place de l'église et dans l'église, théâtre, stade. • Création de deux marchés des artisans, Noël et Printemps, en développement (56 exposants, 1 200 visiteurs chacun) • Améliorations de l'espace santé : parking pro, cabinet et fenêtre du sous-sol, clôture, mur, bardage bois, déshumidificateur. • Accueil d'un atelier d'écriture en mairie (non pérenne). • Formation informatique pour seniors en mairie • Nouvelles cages de foot pour jeu latéral, embellissement des abords, bancs sous tribune, nouveaux bancs et tables aux abords, frigo neuf aux vestiaires. Tournoi de foot inter-village • Nouveaux équipements : barnums, sono • Moments conviviaux pour inaugurations, chantiers, diagnostics... • Relance de la Course de la Chalouette (10,5 et 25 km), 11 ans après, reconnue Challenge Nature 91. 50 bénévoles. • Fête des voisins : passage de 1 ou 2 à 9 en 2022 • Renouvellement du livret d'accueil (36 pages) • Conception et réalisation d'un journal hors-série (100 pages) « héritage et arts vivants » sur arts et cultures dans nos vallées • Investissement dans des décorations de Noël pour les rues et bâtiments publiques	• Accueil d'un médecin • Renouvellement des praticiens de l'espace santé. • Mise en location de la salle des fêtes et de la salle de l'AFRI • Travaux au 18 Dr Solon pour accueil d'un 6^{ème} commerce . • Accueil d'un food truck de cuisine indienne le mardi soir • Réfection du circuit VTT (vieux stade) par les jeunes • Démarches pour l'accueil d'une association artistique à l'étage de l'école de la Chalouette.	• Renforcer les liens avec acteurs éco • Libération de la salle des fêtes par création d'un restaurant scolaire. • Rénovation city park.

	Réalisé	En cours	En projet
Solidarité locale et intergénérationnelle	• Elargissement du champ d'intervention du CCAS : veille COVID, numéro d'appel direct • Amélioration de l'espace santé • Actions de proximité des référents hameaux • Accueil maîtrisé et contractualisé de Gens du Voyage au stade • Requalification des colis des anciens. • Recensement des bénévoles pour l'accueil des Ukrainiens et leur accompagnement • Journée du Part'âge, travail avec le SAAJ (Animation jeunesse), accueil du « Truck de Ouf » • Participation des conseils de jeunes à de nombreux événements du village • Redéveloppement des commerces de proximité • Création d'un groupe « mémoire » • Recherches sur nos morts pour la France et renouvellement des cérémonies 8 mai et 11 nov.	• 7^{ème} logement SNL, rue Dr Solon • Développement des échanges et coopérations avec Chalou et St Hilaire : (PLU, ABC, Classement, Course de la Chalouette, foot, 100 pages culture des vallées, concours photo...).	• Réseaux de coopération et de services entre habitants. • Construction de quelques nouveaux logements accessibles aux jeunes ménages et seniors en zone AU, prévue dans le projet de PLU.

	Réalisé	En cours	En projet
Patrimoine naturel et bâti	• Mise en échec du projet de décharge Bouygues à St Hilaire suite à l'initiative de la commune de Châlo de demande d'instance de classement • Veille approfondie sur les interventions sur le bâti, les clôtures, portail et enseignes, retraits de brise-vues, dialogue et conseil, action en justice le cas échéant, renouvellement de l'action du paysagiste conseil. • Diagnostics Phyt'eaux Juine des cimetières, écoles et stade, arrêt du glyphosate y compris dans les cimetières, suppression des graviers par engazonnement ; • Végétalisation des murs du nouveau cimetière • Fauche tardive et différenciée, • Plantation de 700 plants de haie champêtre au stade + fruitiers en chantier participatif et suppression de la vieille clôture ; Plantations sur les terres agricoles Rte de Boutervilliers et autres parcelles communales. • Refleurrissement du mur derrière la mairie, du trottoir devant espace santé, des bordures devant le château (ganivelle et jachère fleurie, bulbes), pose géotextile au monument aux morts, jachères fleuries. • Ouverture de l'extension du parc • Extinction de l'éclairage nocturne. • Réouverture de chemins • Place de l'église rendue aux piétons. • Ouverture de l'église • Pose de nouvelles grilles dans le beffroi et bouchage des boullins contre la nidification des pigeons • Rachat de parcelle entrée est et nord du village pour entretien et plantations (montoir de l'Entonnoir et Ferté) • Rachat de parcelles en bois en contrebas du montoir de Chantepie pour coupure d'urbanisation et GEMAPI • Acquisition de 2,11 ha de zones humides boisées à Boinville pour protection du milieu et liaison douce, suppression des clôtures, nouveau chemin. • Surveillance de la destination de parcelles N (Four blanc, Chantepie...) • Contrat avec entreprise pour entretien caniveaux • Partenariat avec le Sjarja sur Parc Bouniol (nouveau platelage, suppression du mur, création de mares, diminution des peupliers, actions pédagogiques, nouvelles tables). • Bail emphytéotique pour rénovation du four à pain et restauration du four à pain • Suppression des bornes d'apport volontaires rue Eudes Lemaire, sources de nuisances.	• Classement de nos vallées • Révision du PLU, en coopération avec Chalou • Suivi des rives par visites de terrain avec Sjarja et élus • Achat et aménagement du Parking Sablons : cheminement piéton, sécurité et esthétique du hameau. • Accueil de ruches • Journées du Patrimoine et concours photo patrimoine • Atlas de la Biodiversité communale (avec St Hilaire et Chalou)	• Itinéraire pédagogique entre espaces verts communaux (livret) • Plantation de haies sur les plateaux, en concertation avec agris. • Partenariat avec rucher école • Masquer un mur en parpaing trop visible.



Avec Océane et Renan, gare aux légumes !

Par une journée couverte de juin, nous sommes allés rencontrer les futurs maraîchers des parcelles communales route de Boutervilliers.

La tête non pas dans mais sous les nuages et les pieds sur terre, nous avons échangé sur le parcours qui les a mené jusqu'à Châlo-Saint-Mars (ils habitent jusqu'à présent Abbeville la Rivière) et de leur projet de ferme maraîchère en bio diversifié sur sol vivant.

Quelques citations de cet échange donnent le ton :

« Participer à la souveraineté locale est devenu un objectif »
« Ce n'est pas en tirant sur la salade qu'elle pousse plus vite »
« Cela nous tient à cœur d'avoir une ferme ouverte ».

La jovialité d'Océane va nourrir les réponses des questions qui ont germé pour eux.

Ex-institutrice (en rupture conventionnelle de l'Education Nationale), elle s'est consacrée presque 14 ans à nourrir les enfants de son savoir et c'est pendant son congés maternité qu'elle va se laisser le goût d'explorer d'autres envies pour participer au monde de demain (pour reprendre ses termes) en effectuant un mi-temps à la ferme d'Aubray (Mérobart) ; un second mi-temps et une année à temps plein vont conforter pleinement son désir de planter des graines après celles qu'elle a pris soin de faire grandir chez les enfants.

Renan lui, savait depuis longtemps, même en débutant son parcours de professeur en mathématiques, qu'être proche de la terre serait le futur de son ouvrage. D'ailleurs il est aujourd'hui salarié du potager du Télégraphe à Étampes où il assiste l'encadrant technique (potager bio d'insertion) et effectue des remplacements ponctuels pour les vacances des maraîchers des environs.

L'aspiration commune étant établie il ne manquait plus qu'à trouver cette terre promise.

Conjoncture, conjecture, alignement des planètes, terrains et maison se présentent à eux (voir la chronologie ci-après). Renan avait déjà son Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA), et Océane vient de l'obtenir en juin.

Alors quand commencerons-nous à aller chercher nos paniers à la ferme ?

Aujourd'hui tout se construit et se prépare pour qu'à l'automne 2025 le champ d'Océane et Renan soit ouvert. Ils prévoient une distribution en AMAP

à Montrouge pour le gros de leur production mais une partie de cette dernière sera réservée à la commercialisation locale ! Un système de paniers à la ferme est envisagé, ils sont aussi prêts à vendre à l'épicerie si cela est possible. Ici sera bien appliqué l'adage : on ne met pas tous ses œufs dans le même panier.

En évoquant les préparatifs, et quelques aspects logistiques, qu'en sera-t-il de la gestion de la pente ? Océane et Renan sont plus que confiants, la pente est bien plus douce qu'il n'y paraît. Renan ajoute très affirmé : « Ça se gère ! Notre confrère à Guillerval il a plus de 10% de pente et ça se passe bien ! Ici ça l'est beaucoup moins ! ».

Les jeunes agriculteurs projettent également un travail du sol non mécanisé, le plus grand bénéfice étant l'amélioration de la fertilité du sol à long terme ainsi que le maintien de la structure et de la porosité de celui-ci.

Et qu'en est-il du gibier qui serait tenté de venir vous aider à labourer ? Le sujet est un peu plus rude que la pente mais le couple a prévu une clôture électrique et un chien estimant pour le moment que ces options seront suffisantes.

Nous continuons d'échanger en regardant le paysage, scrutant l'horizon, nous évoquons alors les perspectives des années à venir. **Océane et Renan souhaite que leur exploitation puisse accueillir dans les années à venir les classes de nos écoles (à pied) pour une pédagogie verte.**

Ils n'oublient pas ce qui a animé leurs premières années d'activité : la transmission ! Le choix du nom de l'exploitation est d'ailleurs teinté de pédagogie autant que d'histoire locale : **LA FERME DU PAS'SAGE !**



PETITE NOTE DE CULTURE GÉNÉRALE :

Cette maison comporte 2 numéros, le 6 visible sur la photo et le 15 ! Ancienne habitation du garde-barrière, le numéro 6 indique qu'il s'agit du 6^{ème} passage à niveau de la ligne de chemin de fer qui reliait Étampes à Aunay-sous-Auneau. Le 15 est le numéro pour envoyer vos commandes de légumes par voie postale !

Installer des maraichers bio sur des terres communales : 4 ans de cheminement

- **Juillet 2021** : début des négociations par la commune pour l'achat de 2ha, en échange de la vente d'1ha en propriété communale sur le plateau.
- **Juillet 2022** : Recherche de candidats à l'installation par une annonce au GAB (Groupement des Agriculteurs Biologiques).
- **Septembre 2022** : achat du hangar (200 m²) aux Domaines (6000 €), demandes de subventions pour l'achat des terres.
- **Deux premières candidatures** pour l'installation en maraichage biologique, dont celle de Carole qui s'installe finalement un peu plus loin à Châlo, au Moulin Vaux. Réservation d'un hectare pour l'autre candidate.
- **Février 2023** : bornage puis achat des terres (obtention finalement de 3,4 ha, dont 2,8 ha agricole). Les subventions patiemment obtenues de l'Agence de l'Eau et de la Caese, additionnées à la vente d'un hectare, permettent à la commune de ne rien débours.
- **Chantier participatif de plantations de haies et de fruitiers.**
- **Nouvelle candidature**, celle de Guillaume, qui choisit finalement un projet collectif à Saulx les Chartreux.
- **Candidature de Renan et Océane.**
- **Novembre 2023** : Avis de l'hydrogéologue agréé qui donne un avis favorable au maraichage biologique dans le périmètre rapproché du champ de captage, mais pas à l'irrigation depuis la station de pompage.
- **Information sur la vente imminente de l'ancienne maison de garde-barrière** : la mairie met en lien le vendeur et les candidats maraichers.
- **Juin 2024** : promesse de vente de la maison à Océane et Renan.
- **Septembre 2024** : achat de la maison et obtention du permis de construire (extension). Désistement de l'autre candidate pour qui un hectare était réservé.
- **Décembre 2024** : promesse de bail à clause environnementale par la commune au couple de maraichers sur les 2,8 ha : ce type de bail oblige la conduite en agriculture biologique des parcelles, confirmant la volonté des maraichers.
- **Hiver 2024 - 2025** : préparation du sol à l'emplacement des futures serres. Test du puits situé sur la parcelle de la maison. Rencontre avec l'Agence régionale de Santé. Plantation de fruitiers.
- **Printemps - Été 2025** : premiers tests culturels sur la parcelle avec un jardin de 600m².
- **Juillet 2025** : certification des terres en Agriculture Biologique
- **Aout 2025** : achat de 2 parcelles de bois (4 000 m²) en prévision d'un cheminement pédagogique autour des terres agricoles.
- **Fin d'été 2025** : étude préalable pour la réalisation par les maraichers d'un forage agricole à l'emplacement de l'actuel puits.
- **Automne 2025** : bail agricole définitif puis installation de 3 serres et emménagement.

Châlo-Saint-Mars en transition, de l'Engagement pour la nature à l'Atlas de la biodiversité

LA BIODIVERSITÉ représente l'ensemble des êtres vivants, des milieux naturels et des relations qu'ils tissent entre eux. Elle se trouve partout, en mer comme sur terre. Aujourd'hui, la biodiversité décline à un rythme sans précédent. Cette érosion a des conséquences sur l'ensemble des activités humaines. Il est donc important d'agir, s'engager et se mobiliser pour la préserver (OFB).

Renouvellement du label TEN



« Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) est une initiative du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de Régions de France, pilotée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) en partenariat avec les Agences de l'eau. L'initiative TEN vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales.

Le label TEN est né en 2019. On compte aujourd'hui 756 TEN en France, 112 en Ile de France, 26 en Essonne. Châlo Saint Mars a été reconnu TEN en 2021, pour la période 2021-2024, puis renouvelé en juin pour la période 2025-2028.

En matière de biodiversité, le rôle que les collectivités peuvent jouer est multiple :

- **Intégrer de la biodiversité** à l'ensemble des politiques publiques menées (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture, etc.)

- **Mobiliser les acteurs** d'un territoire en proposant des projets en partenariat avec des associations, acteurs économiques, etc.

- **Agir directement** en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées (fauche tardive, critères environnementaux dans les achats publics, etc.).

- **Sensibiliser** pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité et partager avec les citoyens et les acteurs locaux des priorités claires.

- **Inspirer et essaimer** en partageant son expérience et ses bonnes pratiques.

La reconnaissance TEN apporte à la collectivité :

- **un accompagnement par des experts** pour formaliser un programme d'actions

- **un renforcement des connaissances** (enjeux, réglementation, etc.) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations, etc. ;

- **du crédit au plan d'action** défini et mis en œuvre pour faciliter des financements ;

- **une visibilité** à l'échelle nationale dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative TEN ;

- **un accès au « club des engagés »** pour échanger, monter collectivement en compétences et créer de nouvelles synergies.

Le bilan 2021-2024 de Châlo-Saint-Mars ayant été validé, la commune a pu remplir un (long) questionnaire pour le renouvellement de son label Territoire Engagé pour la Nature 2025 – 2028, et être officiellement renouvelée en juin 2025.



Sortie papillon
(Lépidoptères)
à Saint Hilaire
le 14 juin.



L'ABC, une nouvelle dynamique intercommunale de vallées autour de la biodiversité

Un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire et d'établir un plan d'actions pluriannuel pour préserver la biodiversité.

En 2022, le conseil municipal a approuvé une démarche conjointe de demande de subvention avec les communes de Chalou-Moulineux, Saint Hilaire et Boutervilliers pour gagner en pertinence scientifique et en économie d'échelle pour le coût global de l'étude. La commune de Boutervilliers ne souhaitant finalement pas s'associer à cette démarche, les communes de Châlo, Chalou Moulineux et Saint Hilaire se sont engagées dans le projet ABC Vallées de la Louette et de la Chalouette. Cette coopération intercommunale renforce celle engagée pour le classement de site de nos vallées avec les mêmes communes. Saint Hilaire est d'ailleurs également reconnue TEN, et Chalou a préparé la révision de son PLU conjointement avec

Chalo. Ces trois communes sont également liées par une dynamique culturelle (réalisation du 100 pages Héritage et Art vivant entre Louette et Chalouette) et sportive (Course de la Chalouette). Une culture commune qui est très précieuse dans cette aventure.

Le territoire constitué (3 communes) s'étend sur 4 593 ha et représente l'une des zones les plus riches en biodiversité du département.

Dans le cas d'un ABC sur 3 communes, le montage du projet se fait en consortium avec l'identification d'une commune mandataire, nécessaire pour le suivi par l'administration. La commune de Châlo, désignée porteuse du projet et mandataire des communes de Chalou Moulineux et Saint Hilaire, a déposé la demande de subvention à hauteur de 80% auprès de l'OFB. Cette demande a été acceptée en novembre 2024 : le budget global du projet (2025 – 2027) est de 241 792 €, dont 94 868 € affectés au territoire de Châlo Saint Mars, et 73 462 € pour chacune des communes de Saint Hilaire et Chalou-Moulineux. Le reste à charge de la commune de Châlo Saint Mars est limité à 6 500 € maximum par an pendant 3 ans.

Environnement

Suite...



Samedi 15 mars 2025 a eu lieu la journée de lancement de l'ABC, à la salle des fêtes de Châlo, avec le CEN, Nature Essonne, le CPN Val de Seine, des habitants et les maires des 3 communes. Une journée pour présenter aux habitants la démarche ABC et pour réaliser lors d'une balade la richesse de nos vallées.

	Nombre total d'espèces déjà recensées avant l'ABC	Faune	Flore	Bryophytes	Champignons	Lichens, algues et protozoaires
Chalo Saint Mars	1341	580	675	27	49	10
Ensemble Chalo, Chalou, Saint Hilaire	1811	839	875	35	52	10

A Châlo Saint Mars, parmi le nombre total d'espèces de la faune (580), 182 (soit 31%) sont patrimoniales, et parmi le nombre total d'espèces de la flore (675), 103 (14%) le sont.

Espèces patrimoniales : espèces en liste rouge nationale et/ou régionale, classées en quasi menacées, vulnérables, en danger ou en danger critique.

Diversité des espèces de la faune à Châlo Saint Mars et sur les 3 communes

	Total Faune	Oiseaux	Insectes	Gastéropodes	Arachnides	Mammifères (hors chiroptères)	Chiroptères	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Bivalves	Crustacés
Nombre d'espèces recensées à Chalo Saint Mars	580	110	370	26	15	17	14	6	8	5	4	5
Nombre d'espèces recensées sur l'ensemble Chalo, Chalou, Saint Hilaire	839	130	500	29	90	38	14	7	10	12	4	5

L'animation de cette dynamique sur 3 ans est confié à Marie Recour, conseillère municipale de Chalou-Moulineux et salariée du CPN (Connaître et Protéger la Nature) Val de Seine. Les inventaires sur le terrain sont principalement réalisés par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Ile de France et l'association NaturEssonne.

En plus de recensements exhaustifs sur l'ensemble du territoire, un suivi est mené sur 10 points d'échantillonnage par commune (en espace public), chacun dans un espace présentant des caractéristiques relativement homogènes : **zone de culture / boisement / zone pavillonnaire / centre bourg ...** Sur chacun de ces dix points, sont suivis les oiseaux, les chiroptères (chauve-souris), les amphibiens, les reptiles, et les insectes : lépidoptères (papillons), odonates (libellule) et orthoptères (sauterelle, criquet et grillon).

Les chiffres sont sans appel : les populations d'insectes ont diminué de 70 à 80 % dans les paysages européens mixtes agro-industriels, comme le montrent de nombreuses études menées durant ces dix dernières années. Pourtant, malgré les signalements de la communauté scientifique, le déclin des insectes est encore négligé voire douté dans la société. Force est de constater que les insectes ne suscitent pas le même intérêt que les grands mammifères ou les arbres. Trop souvent perçus comme indésirables, les insectes sont rarement la cible d'actions de préservation.

Mis à part l'abeille domestique prisée pour son miel, on méconnaît le rôle essentiel des insectes qui sont pourtant des maillons clés de la bonne santé des écosystèmes. On méconnaît aussi la diversité de cette grande famille apparue il y a 400 millions d'années et qui représente 80% des espèces animales.

Source : Museum National d'Histoire Naturelle.

Au-delà des protocoles de recherche, le plus important dans une dynamique d'ABC de connaissance, de protection et de valorisation de la biodiversité, est de **parvenir à impliquer le plus possible les habitants, et en particulier les associations, les écoles et les agriculteurs, dans la durée.** C'est le défi que

se donnent, dans une coopération croissante, nos trois communes avec le CPN Val de Seine.

Pendant trois ans, des animations seront proposées. Certains ont d'ores et déjà assisté aux sorties « Arbres » et « Papillons de jours », et le programme ne fait que commencer :

- LE DIMANCHE 7 SEPTEMBRE : stand de l'ABC au stade pour la Course de la Chalouette (9h – 14h).

- LE SAMEDI 20 SEPTEMBRE au parc Bouniol, zoom sur les chauves-souris avec un atelier (16h) et un spectacle (20h) et l'inauguration des panneaux de signalétique routière en faveur des hérissons et autres petits mammifères (18h).

- LE DIMANCHE 5 OCTOBRE : à l'occasion de la fête de la pomme, un stand des Croqueurs de pomme vous fera découvrir de nombreuses variétés anciennes produites dans leurs vergers de collection ainsi qu'une librairie technique sur la taille, la greffe et les soins à réaliser sur

les fruitiers contre les attaques des insectes ravageurs et des maladies. Vous pourrez trouver des conseils pour la plantation d'espèces fruitières et de leurs variétés bien adaptées au terroir et climat de l'Essonne. Démonstration de greffage.

- LE JEUDI 23 OCTOBRE (14h – 16h30) : atelier musique verte à Saint Hilaire.

- LE DIMANCHE 30 NOVEMBRE (14h – 16h30) conception de mangeoire en vannerie (pour découvrir les plantes, fabriquer des instruments de musique et parler des oiseaux) à Chalou-Moulineux.

A CELA S'AJOUTE DES ANIMATIONS AUPRÈS DES SCOLAIRES ET DES JEUX COMME LES DÉFIS BIODIVERSITÉ DISPONIBLE EN MAIRIE.

Chacun peut participer aux inventaires faune et flore, quelles que soient ses connaissances (**avec l'aide du CEN IdF si besoin pour identifier les espèces : abc@cen-idf.fr**) en participant aux enquêtes (comme celle lancée au printemps sur les nids d'hirondelles) ou en transmettant ses observations sur la plateforme **GéoNat IdF** (un atelier sera prochainement proposé pour mieux connaître cette plateforme, **Marie**

Recour peut également répondre à vos questions cpnvaldeseine91@gmail.com).

Rendez-vous sur le site internet de l'ABC <https://cpnvaldeseine.fr/abc-chalouettelouette> et sur les réseaux Facebook et Instagram.



Sortie papillon
à Saint Hilaire

Concours photo 2025

Thème : Faune et Flore
dans les vallées de la Chalouette et de la Louette

Concours ouvert jusqu'au 19 décembre 2025
Fichiers à déposer sur : concours.photo@chalosaintmars.fr
Règlement consultable sur chalosaintmars.fr

Environnement

UN TRI DE PLUS EN PLUS SÉLECTIF... POUR METTRE NOS POUBELLES D'ORDURES MÉNAGÈRES AU RÉGIME ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Biodéchets

La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) du 10 février 2020 vise à transformer l'économie linéaire, « produire, consommer, jeter », en une économie circulaire. L'une des dispositions est l'**obligation de tri à la source des biodéchets** qui a pris effet au 1er janvier 2024. Elle se traduit par la mise en œuvre de solutions de gestion de proximité et/ou de collecte séparée des biodéchets pour les particuliers.

Communes, EPCI ou syndicats ont donc désormais l'obligation de proposer aux habitants une solution de collecte ou de tri des biodéchets. Le SIREDOM est le syndicat de traitement des déchets auquel le SEDRE, notre syndicat de collecte, adhère. La chaîne de tri et de valorisation des biodéchets du SIREDOM à Vert-le-Grand est à présent opérationnelle depuis le 1er juillet. Chaque collectivité est libre de souscrire à ce service non-obligatoire à l'heure actuelle mais payant : le surcoût est évalué à une dizaine d'euros par habitant et par an. La collecte est alors faite en sacs oranges placés dans le bac des ordures ménagères, sac qui sera détecté par reconnaissance optique sur la chaîne de tri et valorisé séparément par méthanisation en biogaz et digestat.

Le SEDRE a pour l'instant fait le choix de proposer aux habitants du territoire des composteurs vendus à prix coutant, donc sans collecte en porte à porte ou en borne d'apport volontaire. Cela pourrait néanmoins changer en 2026, en fonction des évolutions réglementaires et des propositions tarifaires du SIREDOM.

Beaucoup de chaloins n'ont pas attendu cette loi pour pratiquer le compostage ou transformer par exemple leurs biodéchets au poulailler pour obtenir des œufs frais ou en compost pour nourrir la terre du potager. Les efforts peuvent cependant être poursuivis et mutualisés. Certains logements ne disposent pas d'espaces pour le compostage. N'hésitez pas à échanger avec vos élus pour



trouver une solution ensemble (Vanessa FIEVET, Philippe PERIER, Rodolphe VINCENT) : dons des biodéchets pour nourrir les poules ou le compost du voisinage, création de compost partagé (mais nécessitant idéalement un « maître composteur » responsable de la bonne tenue du compost).

Les biodéchets représentent en moyenne un tiers des ordures ménagères et les recycler chez soi permet ainsi de changer de taille de bac d'ordures ménagères (le premier changement de bac auprès du SEDRE est gratuit). Les avantages sont alors multiples : diminution de la redevance incitative et diminution de la pollution liée au traitement des déchets par le SIREDOM.

Déchets Verts

La plateforme communale de compostage située chemin aux ânes peut vous être ouverte ponctuellement pour recycler vos déchets verts, en présence d'un employé communal. Pour toute question à ce sujet vous pouvez contacter vos élus.

Bornes d'Apport Volontaire de tri (B.A.V)

Le SIREDOM qui assurait la collecte et le traitement du tri a été retoqué par la Chambre régionale des comptes car il ne pouvait pas avoir la compétence collecte sur le territoire du SEDRE, qui a de ce fait récupéré cette compétence le 1^{er} juin 2024. Le SEDRE a demandé en amont aux communes si elles souhaitaient conserver les BAV de tri installées par le Siredom.

Le Conseil municipal a opté pour la suppression des bornes de tri présentes rue Eudes Lemaire, car les habitants ont déjà des bacs de tri et la possibilité d'apporter de gros volumes de tri en déchetterie. Ces bornes attirent par ailleurs les dépôts sauvages, fastidieux à nettoyer pour nos agents chaque semaine, même si nous avons pu plusieurs fois identifier les fautifs et rapporter les déchets à leurs domiciles...démarche pédagogique avant amende. En outre, le retrait de ces bornes permet de libérer un espace aux abords du parc Bouniol pour de futures places de stationnement. Les cuves sont en cours de sécurisation. Une borne de tri reste disponible au stade, ainsi qu'une borne textile et deux bornes de verre.

RAPPEL : aucun sac ou vrac ne doit être déposé à côté des bornes sous peine d'amende de la gendarmerie et d'une facture de la mairie.



Entretien des trottoirs et bords de routes : tous responsables



En matière d'entretien des trottoirs, chaussées et chemins, plutôt que de tout attendre de la collectivité, sachons coopérer et montrer l'exemple.

Par délibération du conseil municipal du 4 juillet 2024, les propriétaires ou locataires sont tenus d'entretenir l'espace public au droit de leur propriété ou habitation, sur la largeur du trottoir, et sur 1,20 m de largeur s'il n'existe pas de trottoir.

Les trottoirs et pieds de murs doivent être dégagés des feuilles, végétations, neige ou verglas entravant le passage par tous moyens sauf utilisation de produits phytosanitaires strictement interdits, et les accotements fauchés par les propriétaires ou locataires.

Les haies plantées en limite de propriétés doivent être strictement taillées à l'aplomb de la voirie ou du trottoir et leur hauteur limitée à 2 m, voire moins là où le dégagement de la visibilité

est indispensable. Idem pour les arbres et leurs branches : en bordure des voies publiques, routes et chemins publics, ils ne doivent pas empiéter sur les trottoirs ou les chaussées. Cet élagage incombe à l'habitant ou au propriétaire.

Les services municipaux sont disponibles pour conseiller les habitants. A défaut de mise en œuvre de ces obligations d'entretien, la commune peut faire exécuter par ses services ou par un prestataire ces travaux d'entretien sans que le contrevenant ne puisse intenter quelque recours que ce soit. La commune se réserve le droit de refacturer les travaux exécutés au contrevenant.

Depuis la prise de cet arrêté nous avons déjà constaté que de bonnes volontés avaient mis la main à la pâte, au fil, au sécateur ou au balai pour améliorer leur espace public de proximité et le cadre de vie de tous. Merci et à eux et à tous ceux qui vont bientôt s'y mettre : ensemble, et pour la sécurité de tous, on peut faire bien et beau !





Le chemin creux du Creux chemin enfin réouvert

Vous connaissez a priori le hameau du Creux chemin. Mais connaissiez vous son chemin creux qui lui a donné son nom ? Il se trouve en haut du montoir du Creux chemin, qui se terminait et se termine à nouveau en Y. La branche nord du Y part vers la Grange aux Moines. La branche ouest vers Mérobert par le chemin des Huguenots. C'est cette branche ouest qui a été abandonnée depuis au moins 60 ans de mémoire de Chaloisins. Si bien que ce chemin, qui compte pourtant parmi les plus remarquables de la commune, en particulier du fait de son encaissement, commençait à disparaître des cartes IGN, seul le cadastre rappelait son existence.

Il ne nous a fallu qu'une journée à 7 bénévoles de la commune pour dégager 80% du chemin, long de 200 mètres. Plus on avançait plus on devait gérer un maquis dense et épineux. Nous avons aussi découvert en progressant plusieurs dépôts sauvages de parpaings et autres gravats.



La voie étant dégagée, le 7 septembre la course de la Chalouette va pouvoir descendre à toute allure ce chemin ombragé. Et le vendredi 19 septembre, venez à 18h pour une visite commentée de ce chemin avant la dégustation des pizzas sorties du four à pain !

Une question demeure : pourquoi pendant plus de 60 ans aucune municipalité ni aucun groupe d'habitants n'a pensé à rouvrir ce si beau creux chemin cadastré ? Plutôt que de regretter le passé car « c'était mieux autrefois » sachons nous retrousser les manches et (re)donner vie à notre patrimoine qui le mérite. **Merci à tous les bénévoles du chantier participatif du 28 juin : José, Charly, Philippe B, Denis, Vincent, Nadine et Xavier.**



Le hameau du Creux chemin apparaît sur l'Agri Parisiens Tablueau Particularis (1702), de François de Vivier.

Acquisition de 2,1 hectares

de zone humide boisée à Boinville

Les différents débats et travaux de préparation de notre futur PLU ont notamment souligné la rareté des cheminements le long de la Marette et de la Chalouette : en dehors du Parc Bouniol, les cours d'eau sont inaccessibles et peu visibles en dehors des ponts, à l'exception de la Chalouette, bief perché, à Chantepie et rue Eudes Lemaire.

Nous cherchons donc à rendre accessible d'autres segments de nos rivières. La possibilité d'acquérir 2,1 ha à Boinville était une opportunité à ne pas rater : le boisement est bordé à la fois par la Marette (à l'ouest) et la Chalouette (à l'est), et cette zone humide peut être protégée et valorisée en partenariat avec le Siarja : un plan d'action est prévu, en échos à ce qui a été fait dans le parc Bouniol, pour abattre les peupliers les plus âgés, favoriser une flore et une faune spécifiques des zones humides et permettre une accessibilité aux cours d'eau

pour la promenade comme pour la veille scientifique et environnementale. Un cheminement a ainsi déjà été créé grâce à un chantier participatif, qui permet de faire le tour des 2,1 ha, en partant et en revenant Route du Grand pont. Nous cherchons par ailleurs à prolonger ce cheminement vers le chemin de Bergères, Ezeaux et Moulineux.

Ce espace de 2,1 ha a été acquis par préemption via la Safer au prix de 4 904 €. La commune a sollicité et obtenu les subventions suivantes : 1600 € de la CAESE et 1736 € du Conseil départemental. Le reste à charge pour la commune n'est donc que de 1 568 €.

Après acquisition la commune a procédé, en plus de la création du cheminement, à l'enlèvement d'une clôture inutile, inesthétique et nuisible à la faune, et au curage du fossé le long de la route du Grand pont.

N'hésitez pas à vous y promener, en enjambant deux drains par des ponts artisanaux, et tentez d'y reconnaître le chant des nombreux oiseaux.



Environnement

PLU, SPR et Classement de site :

des outils complémentaires en cours de (re)configuration pour une dynamique forte et cohérente de protection de notre patrimoine

• Le PLU de la commune est en révision depuis la délibération du 29 juin 2023. Après plus de deux ans de travail, il devrait être exécuté, après enquête publique, en fin d'année 2025. Le classement de site de la Vallée de la Chalouette a été demandé par délibération du 3 février 2022. Le premier comité de pilotage a eu lieu en sous-préfecture en novembre 2023 avec les communes concernées : Châlo Saint Mars, Chalou-Moulineux, Saint Hilaire, Bouterwilliers, Le Plessis Saint Benoit, Etampes (Pierrefitte). Le processus de classement devrait aboutir en 2026, après enquête publique également. Enfin, le SPR de la commune devra être révisé après 2025 pour être compatible au classement et au PLU.

Une dynamique de protection, trois outils :

• **Le PLU** est un document d'urbanisme qui fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. C'est un document de planification locale de l'espace qui délimite les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones naturelles et les zones agricoles. C'est aussi un outil juridique qui réglemente l'usage des sols.

Les documents graphiques du PLU sont exposés dans le hall d'accueil de la mairie.

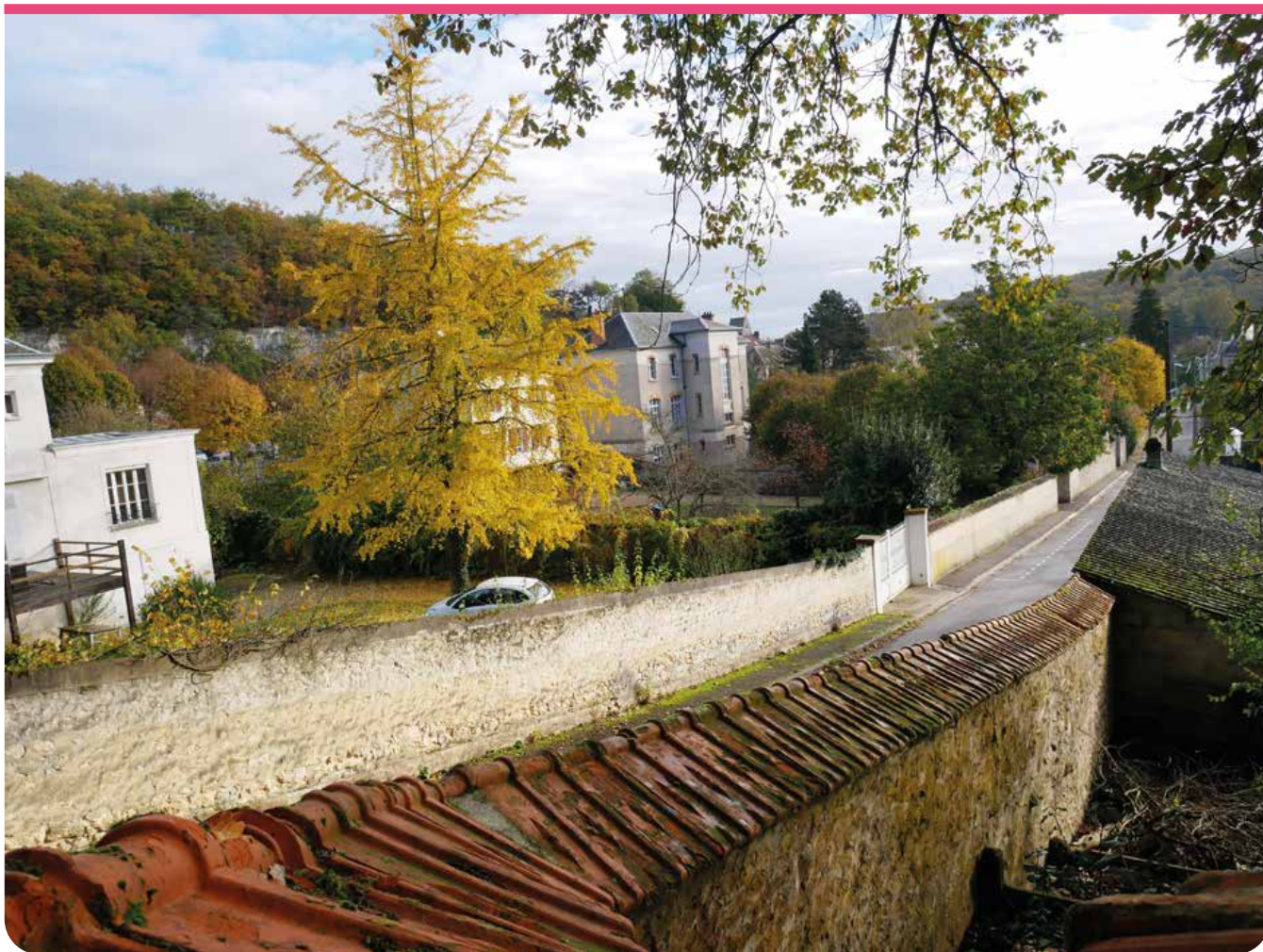
• **Le SPR** (Site Patrimonial Remarquable) vise à protéger le village dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

Le règlement du SPR complète le règlement du PLU en instaurant une réglementation sur tous les travaux susceptibles de modifier l'état extérieur du bâti, les éléments d'architecture et les espaces non-construits comme les cours ou jardins.

Toute modification extérieure et tous travaux, même de faible importance, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable à la mairie.

Malheureusement nous constatons régulièrement des travaux sans déclaration, en particulier la pose de portails non autorisés en pvc ou composite. Nous sommes alors obligés de demander leur enlèvement, par procès-verbal d'infraction au code de l'urbanisme. Cela peut prendre du temps, mais la mise aux normes finit par se faire aux frais du contrevenant.





• Le classement de la vallée au titre des sites : ici le site est pittoresque

Le site de la vallée de la Chalouette et de la Louette était jusqu'ici inscrit et les communes de la vallée (Châlo-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Saint-Hilaire et Boutervilliers) ont souhaité entamer une procédure de classement pour la protéger (notamment du projet de décharges de Bouygues).

En effet, le classement a pour objectif de préserver les espaces de qualité et remarquables d'un point de vue paysager et en dehors de la zone urbaine qui, à Châlo, est déjà protégée par le SPR.

En site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect des sites (notamment les travaux relevant du permis de construire) sont soumis à autorisation spéciale préalable du Ministère chargé des sites, après avis de la DREAL, de la DRAC (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine - ABF) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

Le périmètre du site classé est en cours de validation, il s'étend de la vallée (en dehors du bourg et de certains hameaux) jusqu'aux rebords des plateaux agricoles.

Les travaux relevant d'une Déclaration préalable

resteront instruits par l'Architecte des Bâtiments de France comme actuellement.

Au cœur du projet communal : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU

Après la phase de diagnostic et derrière le qualificatif un peu technique de PADD, se cache l'une des pièces maîtresses du futur document d'urbanisme communal qui :

- exprime une vision de la commune à 12 - 15 ans, un projet global et réfléchi pour notre territoire.
- fixe les grandes orientations retenues par la collectivité pour le développement et l'aménagement de l'espace, notamment en matière d'urbanisme, de paysages, de mobilité etc.

Le projet de territoire fait l'objet d'une traduction réglementaire dans les étapes suivantes de l'élaboration du PLU (règlement écrit et graphique et orientations d'aménagement et de programmation).

Voici le plan détaillé des trois grandes orientations du PADD (débatues au conseil municipal du 16 septembre 2024, version intégrale sur le site de la commune et dans l'exposition du PLU dans le hall de la mairie. (page suivante...)

PLU, SPR et Classement de site

Plan du PADD

1 - HABITER UN LIEU REMARQUABLE, UN PATRIMOINE PITTORESQUE

► LA VALLÉE : EAU ET BOISEMENT

- Rendre perceptible les cours d'eau du territoire
- Valoriser le patrimoine lié à l'eau et permettre une transmission de ce patrimoine
- Améliorer la qualité de la trame bleue dans la vallée.

► LES COTEAUX : PRAIRIES ET DÉGAGEMENT VISUEL

- Maintenir la diversité écologique des coteaux en protégeant les prairies calcicoles identifiées au titre du L151-23 (Creux-Chemin, Grand-Pont, coteaux de Gueurville à Ezeaux, le Vau, Four Blanc).
- Protéger les vues sur la vallée depuis les points hauts, notamment celui du hameau de la Gitonnière,
- Ouvrir des fenêtres depuis les montoirs, notamment celui de Chantepie, face au gué de la Fosse,

► LE PLATEAU

- Améliorer les continuités écologiques sur le plateau beauceron
- Limiter le ruissellement du plateau vers la vallée.

► LE BÂTI

- Conserver les qualités patrimoniales du bourg
- Conserver l'identité des hameaux et intégrer les forts enjeux environnementaux auxquels ils sont soumis (érosion, ruissellement)
- Porter une attention à la qualité patrimoniale exceptionnelle des grands domaines tout en permettant une adaptation à de nouveaux usages.

Dans l'objectif de préserver ce lieu remarquable et son patrimoine pittoresque, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est limitée au maximum. Elle est de 1,69 ha, en compatibilité au SDRIF-E.





2 - METTRE EN LIEN LES ESPACES ET LES RESSOURCES, PRIORISER LES LIAISONS DOUCES

► LES MOBILITÉS

- Répondre aux besoins de mobilité des habitants, des porteurs d'activités et des visiteurs, en s'appuyant sur les qualités des lieux (vallée étroite, vaste plateau, montoirs délicats). Dessiner un schéma de circulation agricole.

► L'AGRICULTURE

- Conforter la vocation agricole de la commune sur le plateau et dans la vallée.

► LE TOURISME

- Encourager un développement touristique local.



3 - ANIMER UN VIVRE ENSEMBLE SOLIDAIRE

► DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE ET LOGEMENTS

- Soutenir et accompagner le dynamisme démographique de la commune.

► SERVICES, COMMERCE, ÉCOLES

- Considérer le bourg comme élément de centralité, lieu privilégié des commerces, services et équipements

► ESPACES PUBLICS

- Porter attention à la qualité des espaces publics et des lisières.

► ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Encourager les activités et la création d'emplois locaux.

PATRIMOINE

Le four à pain

Après des décennies d'attente, la restauration du four à pain enfin réalisée !

Le four à pain du Creux Chemin apparaît sur un cadastre napoléonien de 1824. Il est l'un des derniers témoins d'un petit patrimoine ancien rural, où les équipements étaient mis à disposition de la population, le seul encore présent dans tous les villages environnants.

Proche d'un carrefour et en bordure de route, ce four était probablement public. Bâti en pierres, un accès à l'arrière permet d'entreposer du bois. Le four intérieur et la cave inférieure voûtée sont quant à eux en briques.

En octobre 2024 a eu lieu le lancement des travaux de rénovation du Four à pain du Creux Chemin et de la collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine pour sauver le petit patrimoine rural en voie de disparition.

Après des années d'attente, qui ont aggravé la détérioration du bâti, la commune a pu signer un bail emphytéotique au printemps 2024 avec les propriétaires du four pour lui permettre d'intervenir et réaliser les travaux de rénovation.



Une première phase de travaux a permis, grâce à une entreprise locale spécialisée dans le bâti ancien, la mise en sécurité du four qui commençait à tomber en ruine (réfection de la toiture et des murs) avec un budget de 25 000 € (financement de la commune et de la CAESE).

Une deuxième tranche de travaux en 2025 d'un montant de 10 000 € a permis de rénover l'intérieur du four lui-même et de la cheminée. C'est pour cette seconde tranche que la commune a signé une convention avec la Fondation du patrimoine pour collecter des dons privés déductibles des impôts.

A ce jour, 4 600 € ont déjà été récoltés avec 21 donateurs que l'on remercie chaleureusement. La Fondation du Patrimoine a également abondé le fonds d'un montant de 5 000 €. Nous avons encore besoin de vos dons, quelque soit le montant, pour finaliser cette rénovation. **Les petits ruisseaux font les grandes rivières ! Pour cela, vous pouvez aller sur le QR code de la Fondation du patrimoine.**





**Pour les journées du Patrimoine,
vous êtes invités
vendredi 19 septembre
à partir de 19h à la réalisation de
pizzas sur place à partir farines et
produits locaux, qui seront cuites
dans le four ancestral, une première
depuis au moins 50 ans. Patrimoine
bâti et artisanal ne feront qu'un,
sous le signe de la qualité
et des savoir-faire.**

Protéger le patrimoine bâti du village

Pour protéger le patrimoine bâti du village, et contre le laisser-faire, la commune s'est dotée de moyens de régulation

Devant par exemple une fenêtre ou un portail PVC qui jure avec le bâti, nous avons trop entendu la fameuse phrase « de doute façon on ne peut rien faire, surtout une fois que c'est fait ! ». La commune a montré au contraire qu'on peut lutter contre ces comportements, même après travaux. Nous avons ainsi gagné en jugement (et en appel) contre un habitant du village après suppression d'une grille en fer forgée centenaire remplacée en 2016 et en 2020 par des panneaux composites sans aucune déclaration préalable.

Les travaux réalisés sans Déclaration préalable ou sans respecter les prescriptions de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) constituent une infraction au Code de l'Urbanisme.

Aujourd'hui, dans ces cas, la commune envoie des courriers pour faire respecter les règlements du PLU ou du SPR (Site patrimoine remarquable). Mais parfois, les contrevenants ne répondent pas aux sollicitations de la commune.

Par conséquent, grâce au vote d'une délibération du Conseil municipal du 17 octobre 2024, la commune lancera désormais une procédure administrative en parallèle à la procédure pénale (envoi du Procès-verbal d'infraction au Procureur de la République).

Cette procédure administrative permet d'adresser des courriers de mise en demeure afin de mettre en place une médiation et de régulariser la situation. Si la personne bénéficiaire des travaux ne répond toujours pas aux différents courriers, une astreinte administrative par jour de retard sera mise en place.

Par exemple, des travaux réalisés sans déclaration préalable et ne respectant pas les prescriptions du règlement du SPR (règlement en ligne sur le site internet de la commune ou consultable en mairie), une astreinte de 50 € par jour sera appliquée avec un délai d'un mois pour régulariser.

La liste des astreintes peut être retrouvée sur le site internet de la commune.



ÉQUIPEMENT

Le restaurant scolaire sur les rails...

Proximité entre le bâtiment abritant l'AFRI (dont la Ruche) à gauche et la cour de la parcelle acquise à droite. Les architectes proposeront les bonnes connexions.



Pappelons les objectifs de ce projet :

- < assurer la restauration scolaire dans de bonnes conditions réglementaires, dans des locaux adaptés.
- < libérer la salle des fêtes afin qu'elle retrouve sa vocation première sans les restrictions imposées par son usage de restaurant scolaire.

Après des phases d'études précédentes deux sites d'implantation restaient en compétition, au jardin des Carneaux propriété de la commune, d'une part, sur une parcelle en vente rue Masse de Combles (anciennement Dr Ablard puis admr) d'autre part.

La commune a mandaté un bureau d'études afin de comparer les deux sites au regard de critères fonctionnels, réglementaires et financiers.

A l'issue de cette comparaison, le Conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour l'implantation du futur restaurant scolaire sur la parcelle 7 rue Masse de Combles.

Pourquoi ce choix ?

L'implantation sur cette parcelle a deux avantages.

- 1/ Elle est en face de l'école élémentaire et à proximité immédiate de l'école maternelle ;

donc les enfants pourront accéder au restaurant scolaire facilement et en sécurité.

2/ De plus elle est contigüe au bâtiment de l'AFRI utilisé notamment par le centre aéré d'été La Ruche ; bâtiment dont la commune a les droits du propriétaire par un bail emphytéotique. Le bâtiment pourra recevoir, après aménagements, les activités périscolaires.

Et maintenant ?

Dans la foulée de sa décision, le Conseil municipal a autorisé le Maire à préempter la parcelle de 870 m² qui allait être vendue, après avis de l'administration des Domaines. La parcelle a été acquise le 1^{er} août à 309 000 €. **Actuellement le Bureau d'Etudes travaille sur le programme technique du futur restaurant ;** par exemple quelles doivent être les surfaces des salles de restauration, quels sont les équipements nécessaires à la préparation et réchauffage des repas etc.

Après une première présentation du programme aux personnes publiques qui nous accompagnent, Département, Sous-Préfecture et Préfecture, le Bureau d'Etudes peaufine le programme.

N'oublions pas également les discussions que nous menons avec nos collègues de la commune de Saint-Hilaire pour que ce soit un projet intercommunal mené dans le cadre du Syndicat Scolaire, ce qui permet d'obtenir plus de subventions.

Et demain ?

La fin de l'année sera aussi consacrée à lancer une consultation pour choisir un Maître d'œuvre (l'architecte). En 2026, le Maître d'œuvre mènera les études corps de métier par corps de métier, nécessaires à la consultation des entreprises pour un début des travaux en 2027 pendant un an et demi.

Parlons chiffres maintenant

C'est un bâtiment de 420m² au sol pour un coût de travaux de 1,5 millions € hors taxe soit 2,175 millions € avec toutes les dépenses annexes et les taxes.

En déduisant les subventions que la commune s'active à additionner, restera à la charge du Syndicat Scolaire, donc des communes, la somme de 823 600€ couverte par un emprunt sur 30 ans qui sera souscrit en 2027 auprès de la Banque des Territoires.

Cela représente pour la commune de Chalo une charge financière de 29 000 € par an.

D'ores et déjà le budget voté cette année par le Conseil municipal a tenu compte de cette future échéance.

EN CONCLUSION

C'est un effort important pour nos communes c'est vrai, mais depuis près de 30 ans nous n'avions plus vraiment de salle des fêtes et les enfants de nos écoles mangeaient dans des conditions pas toujours faciles, ni pour eux ni pour le personnel.

Cela fait plus de 15 ans que la Commune promet de régler cette situation, et depuis la construction de la Mairie, Chalo ne s'était pas lancée dans un projet aussi ambitieux.

Nous aurons là, pour des dizaines d'années, un cadre de vie pour nos enfants, un bâtiment fonctionnel, économe, pouvant avoir de nombreux usages. Et une salle des fêtes libérée au service de nos associations et de nos activités culturelles, artistiques et sportives.



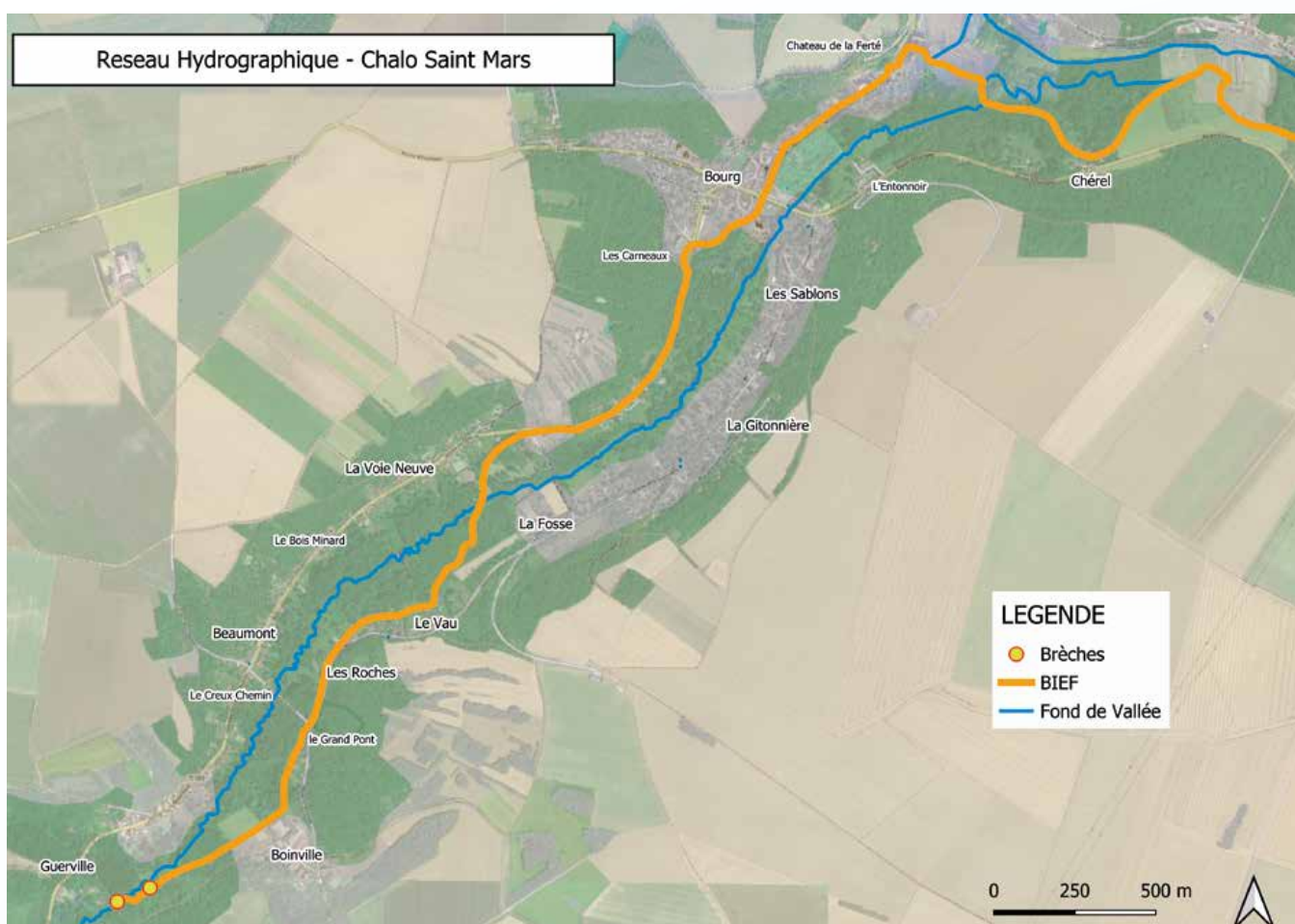
La cour de l'école de la Chalouette, en face du futur restaurant scolaire.



Les bâtiments et garages actuellement sur la parcelle

Entre Marette et Chalouette, coopération pour colmater les brèches et préserver le patrimoine

Rappelons d'abord que l'on appelle communément aujourd'hui Chalouette le bief perché, donc le canal creusé depuis des siècles à partir de Gueurville jusqu'à Chérel, qui servait à alimenter les moulins. Ce canal croise le cours naturel de la rivière, la Marette, à Chantepie (Ecuries Dorival) et à Chérel.



Les moulins ne sont plus en activité, mais le bief perché garde une valeur patrimoniale et paysagère forte et constitue aussi un écosystème, même s'il y a par définition moins de courant, son lit étant régulier avec une faible pente. Cependant, l'entretien du canal qui était autrefois assuré par les meuniers est aujourd'hui laissé au bon vouloir des propriétaires privés.

Il n'est pas inutile de rappeler ici le code civil (Article L 215-14) :

« Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

Avec le temps des brèches, dites aussi « renards » se créent sur les espaces les plus étroits entre Chalouette et Marette, provoquant le déversement d'une partie du débit du canal dans le cours naturel.

Deux brèches probablement assez récentes, ou récemment aggravées, ont été identifiées en coopération avec le Siarja à Gueurville : une au départ même du canal (point appelé le déversoir), l'autre un peu en aval, à proximité du lavoir de Beaumont.



Photo brèche 1



Photo brèche 2

Sur la première photo (le déversoir) on distingue la margelle historique qui permet de renvoyer l'eau du canal vers la Marette en cas de crue. Sans que ce niveau soit atteint, on repère un écoulement d'eau à gauche, un creusement s'étant établi sur la berge du canal qui déverse une partie de son lit vers la Marette.

Sur la deuxième photo on observe clairement qu'une partie de la berge s'est effondrée, entraînant l'eau quelques mètres plus bas dans un méandre de la Marette.

Ces écoulements réduisent fortement le niveau d'eau de la Chalouette entre Gueurville et Chantepie (sans conséquence en aval de Chantepie puisque les deux cours d'eau s'y croisent, et sans cause en amont de

Gueurville pour la même raison) transformée certains jours et en certains points en marais.

Après avoir identifié avec le Sjarja les causes de cette baisse de niveau d'eau dans la Chalouette, la commune a organisé une première réunion entre le Sjarja et un groupe de riverains du Vau en mairie, puis une visite de la brèche aval avec ces mêmes riverains et le Sjarja, et enfin une visite de la brèche amont avec le Sjarja et les propriétaires. De premières interventions sommaires ont déjà corrigé pour partie le déficit de flux dans la Chalouette.

Les directives européennes encourageant à favoriser la convergence des eaux vers le lit naturel, notre syndicat des rivières, le Sjarja, n'est pas légitime à investir dans la consolidation des biefs historiques. Il s'est cependant

mobilisé pour conseiller la commune et les propriétaires pour trouver des solutions techniques : **un chantier participatif est en préparation, avec un financement par les propriétaires de l'apport d'argile nécessaire**

D'autres brèches se formeront nécessairement sur la Chalouette à l'avenir, l'eau cherchant toujours à descendre plus vite vers la Marette que par la faible pente du lit tracé par le canal. Mais le traitement de ces deux brèches constitue un exemple de coopération entre propriétaires, commune, Sjarja et riverains du bief perché, qui facilitera le traitement efficace des suivantes. Nous préserverons ainsi ensemble un patrimoine historique qui a façonné notre village et qui constitue le paysage de proximité de nombreux riverains.

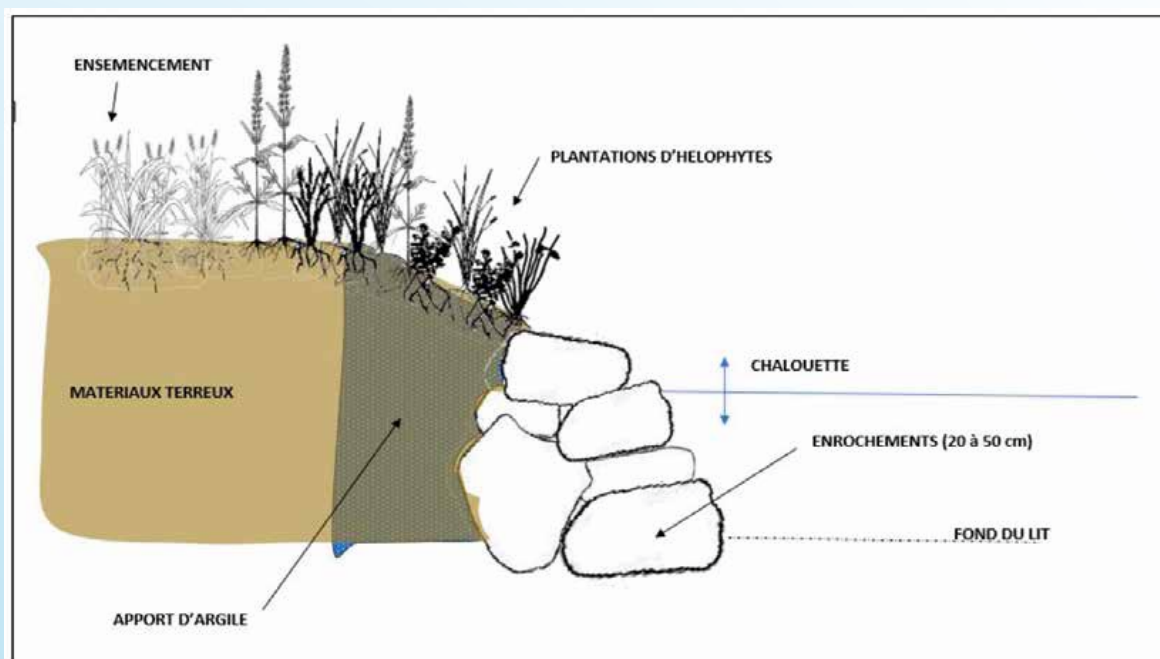


Schéma de principe de colmatage de brèche

Acquisition du carrefour de la Ferté



Ce carrefour était jusqu'en 2024 en propriété privée. Cette situation avait par le passé bloqué un projet de réaménagement du carrefour. Un des deux propriétaires ayant vendu sa maison à proximité, la commune a pu acquérir une première moitié du carrefour, puis négocier avec le second propriétaire.

Le coût total des acquisitions est de 1400 €. Cette maîtrise foncière facilitera la reprise du projet de réaménagement du carrefour et du problème de visibilité lorsque l'on vient de Saint Hilaire en direction du bourg. Elle nous a également permis d'abattre les frênes présents sur ce triangle, tous atteints de la chalarose et dangereux.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Travaux de voirie aux sablons, pour une voirie partagée et apaisée.

La traversée du hameau des Sablons dans sa partie la plus étroite est particulièrement dangereuse et nécessite une vitesse réduite.

C'est pour inciter les automobilistes à la prudence qu'un aménagement de voirie a été réalisé en juillet après plusieurs concertations sur place avec les riverains.

C'est maintenant une zone dite de « voirie partagée » ; c'est-à-dire que les piétons, les poussettes d'enfant, les enfants à vélo, tous les usagers vulnérables **SONT PRIORITAIRES dans cette zone limitée à 20km/h sur tous les**

véhicules motorisés, et qu'ils peuvent utiliser la largeur de la voie.

Nous le savons, la vie est stressante et chacun est pressé de rentrer chez lui, mais ayons un usage apaisé de la rue dans nos hameaux même si nous devons perdre quelques secondes.

Nos concitoyens nous le disent, la sécurité routière est une préoccupation majeure ; c'est pourquoi chaque année la commune réalise un nouvel aménagement de sécurité. Le parking des Sablons est lui toujours en attente de subventions « amendes de police ».



DANIEL HAUTEM NOUS A QUITTÉ LE 18 DÉCEMBRE 2024.

Châlouin depuis plus de quarante ans, Daniel avait pour lui cette nature joviale et humaine qui ne laissait jamais indifférent. Bon randonneur à ses heures libres, cette activité lui correspondait bien : fidélité au chemin emprunté, constance, longue distance, pause, halte gourmande, patience, contemplation, et atteinte du but ! Daniel embrassait chacun de ses aspects. Il n'y a qu'à retracer son parcours pour le constater.

Il s'est d'abord engagé très tôt en politique en rejoignant le syndicat CGT de l'entreprise où il était salarié. Défendre et se rallier, Daniel n'était pas un marcheur solitaire mais bien de groupe.

Après son emménagement à Châlo-Saint-Mars avec Martine son épouse en 1983, il sera le moteur de la constitution de la cellule PCF de Saint-Martin d'Étampes dont il sera secrétaire et animateur politique. Il crée du lien et des dialogues.

Avec son énergie pour l'intérêt général et le bien commun Daniel va aussi se montrer présent pour la commune.

● Hommage à Daniel, artisan de convivialité

Tout d'abord avec le comité des fêtes qu'il rejoint au début des années 2000. Convivialité, vitalité résidaient dans ses gestes et ses sourires mais aussi dans ses idées ; la plus marquante au comité des fêtes aura été celle de créer la Fête de la pomme. Avec Martine ils ont eu à cœur en mettant à disposition leur vieux pressoir d'initier une fête où l'on se réunit dans la convivialité des pratiques rurales anciennes et locales.

Chemin faisant au cœur du collectif et du village, Daniel laisse de nombreux souvenirs au sein du Conseil municipal dont il était membre depuis 2008 et maire-adjoint depuis 2020.

Vitalité, convivialité, tempérament, action, mais aussi exigence, mobilisaient Daniel sur chacun des dossiers, qu'il s'agisse du four à pain, du beffroi, de la vie de nos commerçants ou encore de l'animation culturelle de notre village. Il avait les clés, au sens propre comme au figuré.

Également représentant de la commune au SIREDOM (syndicat de traitement des déchets) et au SIARJA (syndicat des rivières), Daniel laisse sous ses pas l'empreinte d'un homme engagé, investi, joyeux (mais sans naïveté), amoureux des arts, des lettres et des mots d'esprits.

Car sa botte secrète était son humour, il en habillait souvent son esprit vif pour désarçonner son interlocuteur et donner du rythme et du piquant à ses échanges, toujours respectueux et étayés. Daniel pouvait ne pas être d'accord et l'expliquer avec rigueur et pertinence. C'est ce qui faisait dire de lui qu'il n'avait pas d'adversaire, mais des interlocuteurs.

Échanger avec Daniel c'était donner vie aux mots : transmission, partage, débats, démocratie, engagement, diversité, humanité, entraide.

Jusqu'à son aurevoir, après 78 printemps, ces mots auront tourné autour de Daniel comme la poussière autour du marcheur.

Et Martine son épouse retient ces paroles prononcées à l'église le 26 décembre : « Aujourd'hui Daniel, tu es passé sur l'autre rive. Nul doute que toutes tes qualités restent mises à profit et que tu continues à être un passeur, prêt à tendre le bras pour aider les proches qui te suivront dans ce grand passage, pour les aider à prendre pied sur les berges d'un monde de fraternité. »

ET COMME LE CHANTAIT BRASSENS ... « EN SUIVANT MON CHEMIN DE PETIT BONHOMME ... »

ETAT civil 2025

MARIAGES

26 avril
David PALMA
et Cassandra FOUQUET

6 juin
Neil SFAR et Hiba TOHME

NAISSANCES

22 avril
Marceau RABIER

23 avril
Léane VOLCIMUS

4 juillet
Paul REUMOND

1^{er} août :
Louis COURANT

DÉCÈS

3 mars
Raymonde MORIN

10 mars
Micheline BARRUE

19 mai
Yannick GOUPIL

10 juin
Marie-Thérèse
COUTTE

● PRODUCTEURS, ARTISANS & COMMERCE

LES CRESSICULTEURS

• **ISABELLE GLÂTRE**

➤ **TÉL. : 06 87 20 56 81**

Marché d'Etampes le samedi matin.

Ventes aux particuliers sur rendez-vous

Hameau les Boutards, à droite après le pont.

• **VINCENT PRIVAT**

➤ **TÉL. : 06 10 86 41 99**

Cresson et produits du terroir selon saison.

Agriculture Biologique.

Le Moulin Vaux, au bord de la piste cyclable St-Hilaire – Etampes.

• **CAROLE LEGRIS (L'ÎLE AUX LÉGUMES)**

➤ **TÉL. : 06 74 33 87 26**

Maraichage et cresson.

Agriculture Biologique.

Vente directe. Le Moulin Vaux.

AUTRES PRODUCTEURS EN VENTE DIRECTE

• **LA FERME DE LA MARE**

CHRISTOPHE MORIN

➤ **TÉL. : 01 60 80 34 66**

12, hameau le Tronchet

Canards, foie gras, produits régionaux.

• **LA GRANGE AUX MOINES**

JEAN-BAPTISTE VINCHON

➤ **TÉL. : 01 64 95 08 33 / 06 87 59 28 61**

Agriculture Biologique :

pommes de terre, farines

(complète, semi-complète, seigle, épautre...).

• **CHALOUETTE EN HERBES**

SÉVERINE COLLET ➤ **TÉL. : 06 75 48 15 76**

- Cueilleuse - Balades autour des

plantes sauvages comestibles et ateliers lactofermentation et cuisine sauvage.

Plus de renseignements sur

<https://chalouetteenherbes.fr>

• **JULIEN GUIBERT** ➤ **TÉL. : 06 16 86 20 75**

Vente de miel et récupération d'essaims

• **JORDAN CARCONE** ➤ **TÉL. : 06 81 26 21 75**

Vente de miel et récupération d'essaims

ARTISANS

• **PASSION BOIS - XAVIER MARSOLLIER**

➤ **TÉL. : 06 11 27 30 15**

Production artisanale de stylos bille

et plume en bois variés, et autres objets en bois.

Stages d'initiation et de perfectionnement.

• **DANIEL DA CRUZ** ➤ **TÉL. : 06 85 12 55 42**

Gravures sur bois

• **SABINE BOUNIOL**

Création et restauration en cannage-vannerie.

sabinematta@hotmail.com

BOULANGERIE 100 % bio FOURNIL

LE PAIN COMMUN ➤ **TÉL. : 01 64 59 46 48**

Mardi, mercredi et vendredi de 9h à 13h et de 16h à 19h, le samedi et le dimanche de 8h30 à 13h.

Pains variés au levain, viennoiseries, pizzas, focaccias, empanadas, gâteaux...

contact@lepaincommun.fr

www.lepaincommun.fr



Ô BISTROT DE LA CHALOUETTE BAR - RESTAURANT

➤ **TÉL. : 01 60 80 23 05**

• **Été :** du mardi au vendredi de 10h à 20h, samedi et dimanche : 10h-16h

• **Hiver :** mardi au jeudi de 10h à 16h, vendredi de 10h à 20h, samedi et dimanche : 10h à 16h

Formule complète le midi en semaine (22 €) et semi-gastronomique le week-end.

Prestation de traiteur sur demande



LA BOUTIQUE DES PRODUCTEURS

➤ **TÉL. : 06 51 72 95 80**

100 % produits fermiers

Du mardi au vendredi de 16h à 19h30 et le samedi de 9h30 à 12h30.

Viandes et fruits et légumes locaux en direct des fermes, produits laitiers, épicerie sèche, boissons... Livraison sur demande.

leharicotmagique91@gmail.com



SALON NATH' COIFFURE

➤ **TÉL. : 01 64 95 41 30**

Du mardi au vendredi de 9h à 12h

et de 14h à 19h, le samedi de 8h à 16h.



GARAGE SYL'CAR

➤ **TÉL. : 01 64 95 40 55**

Du lundi au vendredi de 8h à 12h

(8h30 le lundi) et de 13h30 à 18h30, le samedi de 8h à 14h.

Réparations toutes marques.

Prêt de voitures. Service jockey.

Location de vélos électriques.



ALAIN PIZZA ➤ TÉL. : 06 11 35 07 20

(camion) - Vente à emporter

Vendredi de 18h à 20h30 - Place Beltrame

POISSONNIER (CAMION) POISSONNERIE BRETON

➤ **TÉL. : 06 69 64 97 83**

Livraison devant le domicile sur demande les jeudis matin

SPÉCIALITÉS INDIENNES VPV

➤ **07 45 04 66 90**

(camion) – plats à emporter

Mardi de 19h à 21h – Place Beltrame

(À partir du 2 septembre)

NOUVEAU

● LA SANTÉ

ESPACE SANTÉ - 2 RUE EUDES LEMAIRE

CABINET INFIRMIER
CARINE NAJOS
ET THÉRÈSE SIETCHEPING
 > TÉL. : 01 64 95 48 44
 Sur place et à domicile

PÉDICURE-PODOLOGUE
NILS DESOUTTER
 > TÉL. : 06 26 64 72 81
 Sur place et à domicile

OSTÉOPATHE
QUENTIN CASTADENO
 > TÉL. : 06 73 14 83 44
 Sur place et à domicile

SOPHROLOGUE
PHILIPPE PEREZ
 > TÉL. : 06 37 79 96 10

HYPNOTHÉRAPEUTE
STEPHANE FRESCHI
 > TÉL. : 06 74 57 41 43

PSYCHOTHÉRAPEUTE
CATHERINE SAUVARD
 > TÉL : 06 01 59 34 56
 Public : enfants,
 adolescents, adultes.

AUTRES PRATICIENS

ORTHOPHONISTE
NAWEL COQUEREL
 > TÉL. : 01 69 26 02 75
 4 place de l'église

MASSAGE ET
RÉFLEXOLOGIE
BULLE ET ZEN
DELPHINE MOREAUX
 > TÉL. : 07 81 15 77 47
 16 route de Boutervilliers
 delphine@bulleetzen.fr
<https://www.bulleetzen.fr>



UNE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES ET DE SALARIÉES.

Ouverte à tous, l'AFRADMAR est particulièrement active auprès des personnes âgées ou porteuses de handicap qui souhaitent un peu plus de confort, retrouver un équilibre familial ou tout simplement continuer à vivre chez elles.

Mais elle s'adresse également à toute personne ayant besoin ponctuellement ou à long terme d'une aide à la maison, en raison par exemple d'une maladie, une blessure ou après une hospitalisation, avec une possibilité d'exonération fiscale à 50 %.

CONTACT > 01 64 95 43 00 - chalo@fedeg1.admr.org

● TROC'LIVRES

La petite équipe du troc'livres situé dans le hall de la mairie vous rappelle que vous êtes toujours les bienvenus, aux horaires d'ouverture de la Mairie.

En toute liberté, vous pouvez choisir un livre et, si vous en avez la possibilité, vous le remplacez par un de vos plaisirs de lecture.

● LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Exclusivement réservée aux particuliers résidents sur la commune, deux salles sont proposées à la location :

- la salle des fêtes située rue du docteur Solon (capacité 120 personnes) qui ne peut être utilisée que durant les vacances scolaires, à l'exception de la 1ère et de la dernière semaine des vacances d'été et des week-ends avant

la reprise de l'école

- la salle de l'AFRI située 5 rue Masse de Combles (capacité 40 personnes) qui ne peut être utilisée que les week-ends.

Le montant de la location pour le week-end est de 150 € pour la salle de l'AFRI et de 300 € pour la salle des fêtes.

Pour tout renseignement et/ou réservation, merci de contacter la Mairie.

AGENDA

Infos villages

DIMANCHE 7 SEPTEMBRE	Course de la Chalouette : DÉPARTS À 9H ET 9H30
LUNDI 15 SEPTEMBRE	Conseil municipal À 20H
VENDREDI 19 SEPTEMBRE	Journées du Patrimoine : À PARTIR DE 18H : visite commentée du creux chemin réouvert À PARTIR DE 19H - Confection, cuisson et dégustation de pizza au four à pain restauré du Creux chemin
SAMEDI 20 SEPTEMBRE	16H-18H au parc Bouniol: animation sensibilisation sur les chauve souris dans le cadre de l'ABC / 18H: inauguration de panneaux « Attention écureuils et hérissons » et renouvellement du label Territoire Engagé pour la Nature / 20H spectacle chauve-souris au Parc Bouniol
DIMANCHE 5 OCTOBRE	Fête de la pomme, animée par le Comité des fêtes, avec une exposition-animation par l'association des croqueurs de pomme sur les variétés régionales et les techniques d'arboriculture.
SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 OCTOBRE	10H-12 ET 14H-18H - marché fermier à la ferme de la mare (Tronchet)
JEUDI 16 OCTOBRE,	Conseil municipal À 20H
MARDI 11 NOVEMBRE	9H - Commémoration suivie d'un café-brioche
LUNDI 1 ^{ER} DÉCEMBRE	Conseil municipal À 20H
DIMANCHE 7 DÉCEMBRE	10H - 17H - Marché de Noël des artisans et producteurs (dans et autour de la salle des fêtes)
SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 DÉCEMBRE	Expo au Manoir du Tronchet sur 'le tacot » (train à vapeur reliant notamment Arpajon à Etampes par la vallée de la Renarde, de 1911 à 1948) et expo sur les premiers résultats de notre Atlas de la Biodiversité Communale
DIMANCHE 14 DÉCEMBRE	Repas de seniors au Tronchet, présentation du futur médecin
SAMEDI 20 DÉCEMBRE	Distribution des colis de Noël aux seniors
DIMANCHE 11 JANVIER	Vœux, galette, et vote pour le concours photo (thème : faune et flore), présentation du futur médecin
LUNDI 19 JANVIER	Conseil municipal À 20H
JEUDI 19 FÉVRIER	Conseil municipal À 20H

A noter : les dates de l'enquête publique du PLU, autour du mois de novembre, ne sont pas encore connues.
Se renseigner en mairie à partir de début Octobre.

● INFOS pratiques

MAIRIE DE CHÂLO-SAINT-MARS

Numéro d'urgence mairie : 07 77 64 06 13
(uniquement pour de vraies urgences en dehors
des heures d'ouverture de la mairie)

Place du jeu de Paume
91780 Châlo-Saint-Mars
Tél. 01 64 95 40 45

Courriel : mairie@chalosaintmars.fr
Nouveau site internet en cours de construction :
www.chalosaintmars.fr

Facebook : www.facebook.com/chalosaintmars

Horaires d'ouverture :

Lundi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h30

Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 19h

Mercredi : 8h30 - 12h - Samedi : 9h - 12h30

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL :

Tél. 07 66 55 72 53

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE :

Tél. : 01 64 95 49 63

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, vendredi,

Samedi de 9h00 à 12h00

Ont participé à la réalisation de ce numéro :

Xavier Guiomar, Patrice Laporte, Vanessa Fiévet, Yasmina Zakrani, Marie Recour, Rodolphe Vincent.

Photos : Xavier Guiomar, Atelier Traverses / Syvlos, Sjarja, CPN Val de Seine,
Tom Corte, Laetitia Guiomar, Pascaline Cottentin, MAS, Vanessa Fiévet.

PAO : Claire de Lune • **Impression :** Imprimerie LEFEVRE à Saint-Michel-sur-Orge

Coordination : Xavier Guiomar • **Responsable de la publication :** Xavier Guiomar